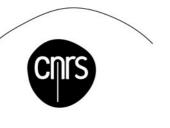
# DEC111355DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## La directrice d'unité



Délégation Paris A **www.drl.cnrs**.fr

> 27, rue Paul Bert 94204 lvrysur-Seine Cedex 7. 01 49 60 40 40 F. 01 45 15 01 66

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7217, intitulée «Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris», dont la directrice est Anne-Marie DEVREUX ;

### Décide

#### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Claude DARGENT, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DARGENT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Eleni VARIKAS, professeur des universités.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eleni VARIKAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Hervé SERRY, chargé de recherches 1<sup>ère</sup> classe.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

La Directrice d'Unité

2/2